



## Reconduite des incitations financières pour les covoitureurs du Genevois français

Dans un contexte de hausse globale du prix de l'énergie, le Pôle métropolitain du Genevois français poursuit son engagement à décarboner la mobilité et à réduire la congestion des réseaux routiers en promouvant la pratique du covoiturage. Pour ce faire, la collectivité renouvelle l'expérience de rétribution des conducteurs et passagers et financera à hauteur de 100 000 € les trajets partagés dès à présent et durant toute l'année 2023.

Après le succès de l'opération qui s'est déroulée au printemps et à l'été dernier, les élus du Pôle métropolitain ont souhaité poursuivre l'incitation financière en faveur du covoiturage, en allouant une enveloppe conséquente pour rémunérer les covoitureurs qui auront déclaré leurs trajets sur les plateformes partenaires : BlaBlaCar Daily, Karos et Klaxit.

Ainsi, à partir du mercredi 2 novembre, tous les trajets de covoiturage réalisés depuis et vers le territoire du Genevois français avec l'un des 3 opérateurs partenaires sont financés pour les conducteurs et leurs passagers ([carte des communes et intercommunalités éligibles](#)).

### Comment cela fonctionne ?

1. Les passagers et conducteurs téléchargent l'application de leur choix (BlaBlaCar Daily, Karos ou Klaxit) et renseignent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
2. L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire, aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont fixés automatiquement, sans détour pour le conducteur et avec le minimum de marche pour le passager.
3. Les covoitureurs valident la mise en relation conducteur/passager.
4. Le montant de l'incitation financière est alors calculé en fonction de l'origine et de la destination :
  - Pour les trajets **dont l'origine et la destination sont dans le Genevois français** : l'aide sera de 2€ par trajet (compris entre 4 et 20 km) auquel s'ajoutera 0.10 cts / km si le trajet dépasse 20 km (limité à 40 km). Dans ce cas, l'aide sera plafonnée à **4€**.
  - Pour les trajets **dont l'origine ou la destination se situe dans le Genevois français** : l'aide sera de 1€ par trajet (compris entre 4 et 20 km) auquel s'ajoutera 0.10 cts / km si le trajet dépasse 20 km (limité à 40 km). Dans ce cas, l'aide sera plafonnée à **3€**.

### Contact presse

Sébastien JERDELET  
Tél. : +33 (0)630 91 48 16  
communication@genevoisfrancais.org  
genevoisfrancais.org

La bonification des trajets internes au Genevois français permet de donner un coup de pouce supplémentaire aux actifs français.



### L'impact des campagnes d'incitation directement mesurable

Les résultats de la campagne précédente (13 juin au 3 août 2022) ont été très positifs puisqu'ils ont montré une augmentation significative des utilisateurs pendant cette période :

- 7 425 trajets de covoiturages recensés sur les plateformes partenaires, dont un record de 5 420 trajets enregistrés en juillet
- + 50% d'inscriptions de nouveaux inscrits sur les plateformes

Grâce à l'enregistrement sur les plateformes partenaires, les trajets les plus plébiscités sont identifiés. Cela permet notamment de cibler le développement de futurs services à la mobilité, comme des parking relais ou des lignes de covoiturage dynamique (Hélémán).

60 % des trajets effectués durant cette campagne « provenaient de » ou « allaient vers » 4 intercommunalités :

1. Communauté de communes du Genevois : 20% des trajets
2. Grand Annecy : 16% des trajets
3. Annemasse Agglomération : 13% des trajets
4. Communauté de communes Faucigny-Glières : 11% des trajets

30 % des trajets subventionnés sont transfrontaliers.

Top 5 des axes les plus empruntés lors de cette même campagne (dans les deux sens) :

1. Annecy ↔ Archamps
2. Annecy ↔ Gaillard
3. Annecy ↔ Bonneville
4. La Roche-sur-Foron ↔ Archamps
5. Annecy ↔ Saint-Pierre-en-Faucigny

### Pourquoi promouvoir le covoiturage ?

Le covoiturage représente un réel levier pour diminuer l'engorgement routier et les impacts sur la qualité de l'air. Complémentaire à l'offre de transport en commun, en particulier dans les zones peu ou non desservies, en rabattement sur ceux-ci ou pour des trajets de porte à porte, le covoiturage est une solution de mobilité à la fois écologique, conviviale et efficace. Actuellement, le covoiturage représente 4% des déplacements pour les trajets du quotidien. En augmentant le nombre de passagers par véhicule de seulement 15% (soit passer de 120 personnes à 140 personnes transportées pour 100 véhicules), cette bascule permettrait d'éviter 35 000 véhicules par jour sur les routes du territoire du Grand Genève.

Le Genevois français connaît un taux de remplissage des véhicules de 1.05 (105 personnes transportées pour 100 véhicules). Un chiffre qui reste en deçà de la moyenne nationale française qui est de 1.20.

Détails de l'offre sur le site [covoiturage-leman.org](https://covoiturage-leman.org).

### Contacts technique

#### Pôle métropolitain du Genevois français

Yvan Moglia

Tél. : +33 (0)6 70 87 06 33

[yvan.moglia@genevoisfrancais.org](mailto:yvan.moglia@genevoisfrancais.org)

#### Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

[communication@genevoisfrancais.org](mailto:communication@genevoisfrancais.org)

[genevoisfrancais.org](https://www.genevoisfrancais.org)